



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 25 MARS 2019
COMPTE RENDU**

Conseillers présents : M. Jean-Pierre JUHEL, Mme Valérie COUÉ, M. Patrice ETIENNE, Mmes Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Virginie PAUVERT, MM. Maurice POUESSEL, Gérard DUCLOS, Philippe DENIEUL, Serge LEMARIÉ, Philippe HASS, Mmes Nathalie PLOTEAU-ROBERT, Marylène DELAUNAY, Nathalie CHEVAL-GERARD, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Coralie MUSTIERE, MM. Patrice HÉAS, Simon VIVIEN, Jean-Sébastien FOURNY, Guy ROLAND, Mme Brigitte LE BOULER, M. Jean-Pierre LEPICIER

Conseillère excusée : Mme Isabelle HERBETTE

Secrétaire de séance : M. Philippe HASS

Madame Isabelle HERBETTE a donné procuration à Madame Brigitte LE BOULER

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du compte de gestion, compte administratif et affectation de résultat de l'exercice 2018 budget général et budgets annexes et a quitté la salle

DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 25 février 2019		Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 février 2019
Compte de gestion de l'exercice 2018 – Budget général et budgets annexes		
Madame Valérie COUÉ, 1 ^{ère} adjointe au maire, demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du percepteur de l'exercice 2018 du budget général et budgets annexes correspondant aux comptes de la Commune, en précisant que les documents sont à disposition du Conseil Municipal.		Le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur de l'exercice 2018 du budget général et budgets annexes
Compte administratif de l'exercice 2018 – Budget général et budgets annexes		
Madame Valérie COUÉ, 1 ^{ère} adjointe au maire, présente au Conseil Municipal, le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget général, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel.		Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget général, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel (voir tableau)
Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Budget général et budgets annexes		
Madame Valérie COUÉ, 1 ^{ère} adjointe au maire, présente au Conseil Municipal, l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget général, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel.		Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget général, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel (voir tableau)

<p><u>Taux des impôts directs 2019</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la réunion plénière du 18 mars dernier, de maintenir les taux de 2018 pour 2019, soit :</p> <p style="text-align: center;">Taxe habitation : 14,13 Taxe foncière : 12,01 Taxe foncière non bâti : 41,97</p>	<p>Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2018 pour 2019, soit :</p> <p style="text-align: center;">Taxe habitation : 14,13 Taxe foncière : 12,01 Taxe foncière non bâti : 41,97</p>
<p><u>Budget primitif 2019 – Budget général et budget annexes</u></p> <p>Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, le budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget général, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel.</p>	<p>Le conseil municipal après discussion et suite à la demande d'un conseiller municipal de voter à bulletin secret pour le budget primitif 2019 du budget général, Monsieur le Maire en fait la demande au conseil municipal qui a validé cette décision, soit :</p> <p style="text-align: center;">-Pour : 10 voix -Contre : 5 voix -Abstention : 7 voix</p> <p>Après ce résultat, il a été décidé de refaire un deuxième tour, soit</p> <p style="text-align: center;">-Pour : 10 voix -Contre : 6 voix -Abstention : 6 voix</p> <p>Qui approuve celui-ci</p> <p>Concernant le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement et budget annexe lotissement le Carrousel, ceux-ci sont approuvés par :</p> <p style="text-align: center;">-Pour : 17 voix -Contre : 0 voix -Abstention : 5 voix</p> <p style="text-align: center;">(voir tableau)</p>
<p><u>Conseil en Energie Partagé avec le SYDELA</u></p> <p>Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal, du mail reçu par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, soit afin d'encourager les communes à s'engager dans la démarche du Conseil en Energie Partagé (CEP) proposée par le SYDELA tout en confortant la solidarité intercommunale, le Conseil Communautaire a décidé le 28 février dernier de prendre en charge 50% du coût afin de réduire le montant de la cotisation à charge de chaque Commune volontaire à 0,20 € par an et par habitant (environ 600 € par an). La formalisation du soutien au SYDELA pour cette mission de Conseil en Energie Partagé se traduira par la signature d'une convention tripartite avec chaque commune volontaire pour une durée de trois ans</p>	<p>Le conseil municipal accepte de signer la convention tripartite concernant la mission de Conseil en Energie Partagé</p>

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :

Renonciation droit de préemption urbain :

- DEC-19-017 : 6 rue de l'étang, ERBRAY, cadastré parcelle AB 210 et 212
- DEC-19-020: 21 rue de la Tour, ERBRAY, cadastré parcelle XE 69

- **DEC-19-018** : Cession d'un arroseur enrouleur Perrot Galia au GAEC des Verts Pâturages d'Erbray pour un montant fixé à 500,00 €.

- **DEC-19-019**: Revalorisation du loyer habitation au 4 Bis rue de la Gare au 1^{er} avril 2019, suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ième} trimestre 2018. L'indice de celui-ci ayant évolué de 126,82 à 129,03, soit une augmentation de 1,74%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 454,73 € Montant révisé : 462,65 €

- **DEC-19-021** : Approuve l'avenant n° 2 présenté concernant les travaux de voirie des trois rues : du Colonel Berriau, du Gué et des Bigaudières, d'un montant de 12.807,54 € HT soit 15.369,05 € TTC avec l'entreprise HERVÉ de Juigné des Moutiers. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 449.715,00 € HT

Avenant n° 1 : 15.375,00 € HT (représentant 3,418831 % du marché initial)

Avenant n° 2 : 12.807,54 € HT

(représentant 6,266755 % du marché initial, après l'avenant n° 2)

Nouveau montant du marché : 477.897,54 € HT, soit 573.477,05 € TTC

- **DEC-19-022** : Cession d'une faucheuse à Mr et Mme Hubert Paillusson de Joué sur Erdre pour un montant fixé à 300,00 €.

- **DEC-19-023** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 6 – cloisons sèches isolation et plafonds concernant la réalisation de l'extension de l'école, du périscolaire et du restaurant scolaire, d'un montant de 2.213,34 € HT soit 2.656,01 € TTC avec l'entreprise SITRHA de Châteaubriant. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 45.485,05 € HT

Avenant n° 1 : 2.213,34 € HT (représentant 4,866082% du marché initial)

Nouveau montant du marché : 47.698,39 € HT soit 57.238,07 € TTC

- **DEC-19-024** : Approuve l'offre présentée par l'entreprise WORLDPLAS dont le siège social est situé à 2 rue Anne de Pardieu à Besançon (25000) « la mieux disante » concernant la fourniture de radars pédagogiques mobiles.

Dit que l'offre retenue pour la fourniture d'un radar pédagogique mobile correspondant à la variante facultative, soit la fourniture d'un radar pédagogique mobile avec une maintenance d'une durée de cinq années, pour un prix unitaire de 1.547,60 € HT soit 1.857,12 € TTC, plus à prévoir pour chaque Commune selon leur besoin un mât (non compris dans l'appel d'offres). La consultation ayant été lancée sur la base d'une commande entre 10 et 15 radars pour l'ensemble des communes.

Dit que le maire signera le marché pour le groupement et chaque Commune membre (Erbray, Issé, Jans, Juigné des Moutiers, Rougé, Ruffigné et Sion les Mines) passera ensuite ses propres commandes et acquittera les factures correspondantes.

- **DEC-19-025** : Approuve l'avenant n°1 de la convention signée le 19 novembre 2018 avec l'Etablissement Français du Sang dans le cadre de la modification de date. Dans le cadre des missions de service public transfusionnel qui lui sont dévolues par la loi, l'EFS a souhaité organiser des journées de collecte de sang ou de promotion du don de sang. Les modalités d'organisation des collectes du sang sont définies dans la convention initiale. La commune d'Erbray mettra à disposition la salle des Forges située au 5 rue des Forges 44110 Erbray à titre gratuit à l'Etablissement Français du Sang pour la journée du 21 février 2019, le 19 juin 2019 au lieu du 20 juin 2019 initialement prévue et le 24 octobre 2019 de 14 heures à 22 heures 15.

- **DEC-19-026** : La commune d'Erbray mettra à disposition le local périscolaire, le restaurant scolaire et la salle de repos de l'école situés au 28 rue du Rocher 44110 Erbray à l'Association « Animation Rurale », selon les modalités définies dans la convention, pour son activité de centre de loisirs sans hébergement. Ces locaux seront mis à disposition à titre gratuit pour la période du 6 avril au 13 avril 2019.

Madame Virginie PAUVERT, 4^{ième} adjointe au maire, informe le Conseil Municipal :

- o Le nouveau site internet de la Commune d'Erbray prend forme et devrait être bientôt en ligne (environ une quinzaine de jours), suivra dans la foulée l'application Intra-Muros.

La séance est levée à 22 heures.

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2019, le maire, Mr Jean-Pierre JUHEL